

Tutelle 🗖

DOSSIER D'ADMISSION

Tél: 05 61 15 33 75 **Fax**: 05 61 15 33 20

E-mail: ide.parcours@clipyr.fr

La clinique des Pyrénées est un établissement de soins de suite et de réadaptation gériatrique situé dans la périphérie toulousaine. Les admissions sont réalisées **du lundi au vendredi, de 14h à 16h30**. Ce dossier est soumis à la commission médicale d'admission. Une fois complété, **Merci de renvoyer le dossier par email (via medimail)** ou fax à l'adresse indiquée ci-dessus.

Adressé par le Dr : Le médecin traitant est-il le médecin adresseur : Oui □ Non 🗖 Téléphone : Fax:.... E-Mail (médimail): Date d'admission souhaitée : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS Nom: Prénom: Nom de jeune fille : Date de naissance : Situation familiale: Marié(e)/Pacsé(e) □ Célibataire □ Veuf(ve) □ Divorcé(e) □ Adresse: Téléphone : E-Mail: (En renseignant votre email, vous donnez votre accord pour recevoir un questionnaire de satisfaction liée à votre séjour en hospitalisation au sein de notre établissement) Organisme de prise en charge :..... Numéro sécurité sociale : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ En cours Date de la demande : ALD: Oui 🗖 Non□ Mutuelle complémentaire : Chambre individuelle souhaitée : Oui Non □ Prise en charge forfait hospitalier: Oui Non 🗖 Anonymat souhaité: Oui □ Non 🗆 Oui 🗖 Non ☐ En cours ☐ Mesures de protection juridique :

Curatelle ☐ Sauvegarde de justice ☐

Si ce n'est pas le patient qui règle les factures, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées :				
Nom: Prénom: Adresse:				
Téléphone :				
RENSEIGNEMENTS	S MÉDICAUX			
Motif de l'hospitalisation :				
Diagnostic principal :				
Antécédents médicaux :				
Antécédents chirurgicaux :				
Allergies connues :				
Traitement actuel : (merci de bien vouloir joindre la derni	ère ordonnance)			
Statut infectieux : Oui Non BMR : Identité du germe :				
Localisation :				
Si oui, lesquelles :				
Le patient a-t-il eu le COVID : Oui Non Date : Le patient a-t-il bénéficié d'un cycle vaccinal complet co				
Si oui, nom du vaccin injecté :				
1ère dose Date :				

Voyage à l'étranger l'étranger : Oui □		n 🗖	Date :			Hospitalisation à
Poids :T Perte de poids dans				□ Si oui com	nbien	:Kg
Projet de soins :						
			DEGRÉ D'AUTO	NOMIE		
• Pansement(s) :						
Localisation :						
Protocole :						
Déplacements :	☐ Autonom	e 🛭 Aide	partielle □ Aic □ Canne(s) □	le totale 🗖 F	auteu	iil roulant
Alimentation:	□ Régime	Préc	e 🔲 Moulii isez : res Précisez :			
		le tion paren	térale 🗖 A	limentation e		e (installer, couper) le
• Continence : Si incontinence :	Oui Noi Urinaire Fécale	Oui 🗖 🛚 I	Non □ Non □			
S _i		nittent Ou Oui 🗖	re : Oui 🗖 Dat ii 🗍 Non 🗖 N Non 🗖 stive 🗖	•		
• Matelas :	□Normal		Prévention es	carre classe :	2	☐ Matelas à air
• Toilette :	□Autonome	e 1	⊐ Aide partielle	e [⊐ Aid∈	e totale
• Habillage :	☐ Autonom	e í	⊐ Aide partielle	e [⊐ Aid∈	e totale
• Ventilation:	☐ Autonom	е 🗖 (Oxygénothérap	iel/m	in	☐ Sas appareillé
Mobilité :	☐ Autonome	e 🗖 Al	de partielle	☐ Aide to	otale	☐ Alitement
Escaliers :	☐ Autonome		vec aide	☐ Impossik	bilité	

COGNITION					
Troubles du comportement : □ Oui □ Non					
Oui □Non Si oui, précisez:					
CONDITIONS DE VIE ANTÉRIEURES À L'HOSPITALISATION					
□ IDE libérale Nom :					
 □ Aide-ménagère □ Portage repas □ Téléassistance □ Autres 					
Précisez :					
DEVENIR ENVISAGÉ À LA SORTIE D'HOSPITALISATION					
Retour à domicile E.H.P.A.D. HAD HDJ Autres					
Précisez :					



Soins de Suite Gériatrique & Médecine 10, Chemin de COURNAUDIS. 31 770 COLOMIERS.

2 05 61 15 32 00 - **3** 05 61 15 33 03

Pocuments à remettre au patient ou à la famille

DÉSIGNATION PERSONNE DE CONFIANCE

<u>Désignation de la personne de Confiance :</u>

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (Article L.111-6) vous donne la possibilité de désigner une personne de confiance.

"Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut-être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions."

La désignation de la personne de confiance :

- Doit être une décision réfléchie
- Peut être révoquée à tout moment ou remplacée par une autre personne
- Est valable pour la durée de l'hospitalisation
- Doit se faire par écrit
- N'est pas obligatoire, le médecin s'adressera alors aux membres les plus proches de votre famille

PATIENT / Je soussigné(e), Nom : Prénom : Date & lieu de naissance :	Etiquette du se	éjour			
Déclare désigner comme personn Nom : Prénom : Qualité : Adresse : Ville : Mail : Portable :		Signature de la pe	ersonne de confiance		
Le patient n'est pas en capacité de mentionner une personne de confiance Le patient ne souhaite pas désigner une personne de confiance					
PERSO	NNE A PRÉVENIR				
Personne qui s'occupera de vos démarches adi Nom - Prénom - Lien de parenté		ent de la persor Téléphone	nne de confiance) E-mail		
From Elem de parente	. 13.1 0000	- Occupation	L IIIdit		
	ON DUI DOSCIER ME	NOAL DADTAG	NE (DA4D)		
INFORMATION A L'ALIMENTATION DU DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP) □ J'ai été informé(e) de l'existence de l'Espace Numérique de Santé (ENS) qui donne accès à mon DMP					
Fait à : Le :		Signatur	re du patient :		



Soins de Suite Gériatrique & Médecine 10, Chemin de COURNAUDIS. 31 770 COLOMIERS. © 05 61 15 32 00 - 🖶 05 61 15 33 03

DIRECTIVES ANTICIPÉES

De quoi s'agit-il?

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » concernant sa fin de vie. C'est une possibilité qui vous est donnée. Il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés. La fin de vie peut arriver après un accident ou à l'issue d'une maladie grave. Dans ces circonstances, vous serez peut-être dans l'incapacité de vous exprimer. Si vous avez rédigé des directives anticipées, votre médecin et vos proches sauront quelles sont vos volontés, même si vous ne pouvez plus vous exprimer. Bien sûr, envisager à l'avance cette situation est difficile, voire angoissant. Mais il est important d'y réfléchir. Rédiger des directives anticipées n'est pas une obligation.

L'essentiel est que vous informiez votre médecin et vos proches que vous avez rédigé des directives anticipées en leur indiquant où elles sont conservées. Ainsi vous serez assuré que, lors de votre fin de vie, vos volontés seront respectées. Bien entendu, dans tous les cas, même si vous n'avez pas rédigé de directives anticipées, le médecin qui s'occupera de vous lors de votre fin de vie aura le devoir de faire tout son possible pour vous éviter de souffrir.

Si vous le souhaitez, la Clinique des Pyrénées vous informe et vous accompagne dans cette démarche.

A cet effet, merci de vous renseigner auprès de notre Infirmière Coordinatrice du Parcours de soins.

PATIENT / Je soussigné(e), Nom : Prénom : Date & lieu de naissance :	Etiquette du séjour		
☐ J'ai été informé de la possibilité de renseigner	mes directives anticipées.		
☐ Le patient n'est pas en capacité d'être informé sur ses directives anticipées.			
Fait à : Le :	Signature du patient :		